



Habitat Opérations Foncières

**ARRETE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU
CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES
RUES DE LONDRES, DE BRUXELLES, DE WASHINGTON, DE PEKIN,
DAUPHINE, REGENCE, ARIANE, VENDÔME ET TRIANON, IMPASSES DE
BELGRADE ET DE MONACO, SITUEES SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière notamment ses articles L141-3 et suivants ainsi que R.141-4 à R.141-9,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10 et R.318-11,

Vu la délibération de la Commune de Toulouse en date du 20 mars 1972,

Vu la délibération DEL-20-0038 du Bureau de Toulouse Métropole en date du 23 janvier 2020 approuvant notamment le principe du classement dans le domaine public métropolitain des rues de Londres, de Bruxelles, de Washington, de Pékin et des impasses de Belgrade et de Monaco, situées sur la commune de Toulouse,

Vu la délibération DEL-21-0764 du Bureau Métropolitain en date du 30 septembre 2021 approuvant l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des Rues de Londres, de Bruxelles, de Washington, de Pékin, Dauphine, Régence, Ariane, Vendôme et Trianon, et des impasses de Belgrade et de Monaco, situées sur la commune de Toulouse,

Vu le dossier technique constitué en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des voies concernées,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs établie pour l'année 2022,

Monsieur le Président arrête

Article 1 - Objet de l'enquête

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique en vue du classement d'office dans le domaine public métropolitain des rues de Londres, de Bruxelles, de Washington, de Pékin, Dauphine, Régence, Ariane, Vendôme et Trianon, et des impasses de Belgrade et de Monaco, situées sur la commune de Toulouse.

Article 2 - Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours entiers et consécutifs, du mercredi 4 mai 2022 à 8h30 au vendredi 20 mai 2022 inclus à 17h00.

Article 3 - Désignation de la commissaire enquêtrice

Madame Evelyne CHERON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Article 4 - Ouverture/clôture des registres d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera déposé, pendant 17 jours entiers et consécutifs, du mercredi 4 mai 2022 à 8h30 au vendredi 20 mai 2022 inclus à 17h00 :

- à la Mairie de quartier Reynerie-Bellefontaine (Hébergée dans la Maison de la Citoyenneté Ouest), 1 place Conchita Ramos , 31100 Toulouse (Métro ligne A – station Reynerie), les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30 – les mardis et jeudis de 10h à 18h – les samedis de 8h30 à 11h45
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Maren-go), du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans le délai de UN MOIS, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

Article 5 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête restera disponible, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- à la Mairie de quartier Reynerie-Bellefontaine (Hébergée dans la Maison de la Citoyenneté Ouest), 1 place Conchita Ramos , 31100 Toulouse (Métro ligne A – station Reynerie), les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30 – les mardis et jeudis de 10h à 18h – les samedis de 8h30 à 11h45,
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Maren-go), du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- Sur le site internet suivant : <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice.

Article 6 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :

- à la Mairie de quartier Reynerie-Bellefontaine (Hébergée dans la Maison de la Citoyenneté Ouest), 1 place Conchita Ramos , 31100 Toulouse (Métro ligne A – station Reynerie),
- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A – station Maren-go).

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique à la commissaire enquêtrice**

Les observations formulées par le public pourront être adressées pendant la même période, par écrit à la commissaire enquêtrice :

- Soit par courrier postal à Madame la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : à la Mairie de quartier Reynerie-Bellefontaine (Hébergée dans la Maison de la Citoyenneté Ouest), 1 place Conchita Ramos , 31100 Toulouse,

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante : habitat.operations.foncieres@toulouse-metropole.fr, en précisant l'objet de l'enquête : classement d'office dans le domaine public métropolitain Secteur 6 – TOULOUSE OUEST

Les observations devront être adressées au plus tard le **vendredi 20 mai 2022 à 17h00**, date de la fin de l'enquête publique.

- **Rencontrer la commissaire enquêtrice**

La commissaire enquêtrice, désignée à l'article 3, accueillera les observations du public lors des permanences qui se dérouleront dans la salle de Lafourquette, 1 place des Glières au rez-de-chaussée :

- **Le mercredi 11 mai 2022 de 14h à 17h,**

- **Le jeudi 19 mai 2022 de 14h à 17h.**

Article 7 - Publicité de l'enquête

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche et suivant tous autres procédés en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux et affiché au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie de Quartier Reynerie-Bellefontaine.

Il sera publié sur le site internet de Toulouse Métropole: <https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/enquetes-publiques>

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de Toulouse Métropole, un certificat du Maire de la Commune de Toulouse et par deux extraits de journaux portant l'insertion.

Article 8 - Décisions adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Bureau métropolitain délibérera afin d'approuver l'intégration et le classement d'office dans le domaine public métropolitain des voiries concernées.

A l'issue de l'enquête, si des contestations ont été signalées, le classement d'office dans le domaine public métropolitain interviendra par arrêté préfectoral.

Article 9 – Lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice :

A l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et donnera son avis sur le transfert d'office projeté dans un délai qui ne peut excéder un mois. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice pourra être communiquée à toute personne qui en formulera la demande à Toulouse Métropole : Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières – 6 rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête


Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne,
- Monsieur le Maire de Toulouse,
- Madame la commissaire enquêtrice.

Fait à Toulouse, le **31 MARS 2022**

Le Vice Président


Grégoire CARNEIRO



Transmis au contrôle de légalité le : **11 AVR. 2022**

Publié par affichage au siège de Toulouse Métropole le: **11 AVR. 2022**

Certifié exécutoire le : **11 AVR. 2022**